ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection maternelle et infantile

Question écrite n° 83157

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les recommandations de la mission « sur les conditions de reconnaissance du « délaissement parental » et ses conséquences pour l'enfant » publié par l'Inspection générale des affaires sociales en novembre 2009. Ce rapport préconisait notamment de « ramener à six mois le délai de constat du délaissement parental pour les enfants de moins de deux ans ». Il souhaite donc qu'elle lui indique dans quelles mesures a-t-elle mis en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lebreton
Circonscription : Réunion (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83157
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : Famille et solidarité
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7484
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)